



Position des femmes dans la prise de décision : **1.28/5**

Position socio-économique des femmes : **1.35/5**

Violences faites aux femmes : **2/5**

COMPRENDRE L'ARYM

L'ARYM dispose de l'une des législations les plus strictes de l'UE en matière de parité dans la prise de décision : un siège sur trois doit revenir à un membre du sexe le moins représenté.

En cas de non-respect, la liste est considérée comme non valide. Toutefois, aucune mesure légale n'a été prévue pour la parité dans le secteur privé. Les femmes représentent 15% des conseils d'administration, et 20% (une proportion relativement élevée) des président-e-s des principales sociétés cotées en bourse.

L'ARYM affiche le taux de chômage le plus élevé d'Europe, soit plus de 31% de la population, femmes et hommes réunis et enregistrés comme sans emploi en 2011. Quant au reste de la population, 35,3% seulement de femmes sont actives, contre 52,3% des hommes. Et même lorsque les gens ont un travail, un deuxième fossé saute aux yeux: une minorité de femmes (39,3%) et une majorité d'hommes (60,3%) travaillent à temps plein.

Il n'existe pas de chiffres officiels concernant le différentiel de salaire entre les femmes et les hommes, mais les études le situent entre 15 et 25%.

Quant à la garde d'enfant, elle est insuffisante : 42,6% des enfants de moins de 3 ans, et 57,3% des 3-6 ans sont en structure d'accueil. Pour les personnes âgées dépendantes, la prise en charge est en pratique inexistante.

Entre 2010 et 2011, le nombre de cas de violence conjugale rapportés a augmenté de 23,3%. Dans 83,2% des cas rapportés en 2010, les victimes étaient des femmes, et 85,5% en 2011. Toutefois, la stratégie nationale de lutte contre la violence conjugale ne comporte aucune dimension de genre. Les refuges d'accueils de l'Etat ne disposent que de 0,15 places pour 10.000 habitant-e-s pour les femmes victimes de violence.

TENDANCES :



En mai 2011, l'ARYM signait la Convention du Conseil de l'Europe contre les violences faites aux femmes ; en 2012, la Fédération lançait une nouvelle stratégie triennale contre la violence conjugale, dotée de plans d'action annuels mis au point conjointement par les ministres concerné-e-s et la société civile.



A l'issue des élections locales de 2009, aucune femme n'a été promue au poste de maire, ce qui représente un recul par rapport aux 4% de la période 2005-2009. Les partis politiques n'avaient inscrit que 14 femmes sur leurs listes, contre 352 hommes. Dans les communes rurales et celles comptant une population mixte Une évaluation féministe des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes en Europe du point de vue ethnique, aucune femme n'était candidate.

La présence des femmes sur le marché du travail a baissé au cours des 10 dernières années. Une discrimination sexiste dans l'emploi a également affaibli la position des femmes, qui exercent les professions les moins prestigieuses et les plus mal payées. La catégorie de femmes la plus vulnérable et la moins protégée est celle des ouvrières textiles.

Points phares

32,5%
de femmes au
parlement

Quota légal d'1/3
de femmes sur les
listes électorales
avec sanctions
efficaces

21%
de différentiel
femmes-hommes
dans les taux
d'emploi à temps
plein

0,3% des
personnes âgées
dépendantes en
structure d'accueil

Plan d'action
national sur la
violence domestique,
sans perspective
de genre



Pas d'éducation
sexuelle

Avortement légal
mais pas gratuit